

Document  
**DÉTACHABLE**  
à conserver  
impérativement



# LES RISQUES MAJEURS À BOLLÈNE

**Que faire ?  
Comment réagir ?**

**DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS**







*Chers Bollénois,*

Notre commune peut être impactée par différents risques majeurs :

Les Risques naturels :

- Les inondations de type torrentiel ou ruissellements urbains
- Les feux de forêt
- Les mouvements de terrain
- Les séismes (zone de sismicité très faible mais non négligeable)
- Les autres phénomènes naturels dangereux (neige, tornade, vents violents)

Les Risques Technologiques :

- Les accidents industriels (exemple explosion de silo)
- L'accident nucléaire (site du Tricastin)
- La rupture de barrage
- Le transport de matières dangereuses (routiers, ferroviaires, voie navigable, gazoduc)

Ces sinistres peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.

J'ai donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant ces risques majeurs, afin de nous préparer au mieux à de tels événements.

Cette politique se traduit d'abord par une organisation planifiée des secours ; à cet effet un plan communal de sauvegarde a été élaboré.

L'information préventive est matérialisée par le présent document, appelé DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ; elle vise à sensibiliser la population sur les risques et à prescrire des consignes de comportement, dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

L'organisation planifiée des secours se caractérise par l'activation d'une cellule de crise au sein de la collectivité, qui réunit tous les décideurs concernés par l'événement.

Les actions menées par la cellule de crise se focalisent sur la protection des personnes en assurant au mieux leur sécurité.

Dès lors que chacun appliquera les recommandations qui suivent, nous nous engageons à répondre de manière opérationnelle, et la plus efficace possible à chaque situation.

*Fidèlement,*

**Marie-Claude BOMPARD**  
Maire de Bollène  
Conseiller départemental



## ● 1<sup>er</sup> échelon : La pré-alerte ●

À ce niveau de risque, le déclenchement du système Mediasig, et si besoin, les véhicules sonorisés, vont permettre de diffuser des messages simultanés de pré-alerte, pour informer la population de la zone concernée, de l'imminence d'un danger.

## ● ● 2<sup>ème</sup> échelon : L'alerte ● ●

Les mêmes moyens seront utilisés pour diffuser les recommandations sur la conduite à tenir.

## ● ● ● 3<sup>ème</sup> échelon : La mise en sécurité ● ● ●

Ces mêmes moyens diffuseront les ordres d'évacuation ou de mise à l'abri et les sirènes du SAIP seront activées.

Des essais mensuels des sirènes sont effectués par la Préfecture tous les premiers mercredis de chaque mois, à 12h - 12h15.

## 1 - LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Il s'agit de la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une ou plusieurs sirènes, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Ce signal permet à chacun, de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.

|                               |                                                                                     |                                                                                     |             |                                              |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------|
| <b>Signal d'exercice</b>      |  |  | 1 min 41    | (Tous les 1 <sup>er</sup> mercredis du mois) |
| <b>Signal d'alerte</b>        |  |  | 1 min 41    | Silence (5 sec.)                             |
|                               |                                                                                     |  | 1 min 41    | Silence (5 sec.)                             |
|                               |                                                                                     |  | 1 min 41    |                                              |
| <b>Signal de fin d'alerte</b> |  |  | 30 secondes |                                              |

Il ne renseigne pas sur la nature du danger.

Le signal de début d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes, chacun est séparé par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte est un son constant de 30 secondes.



## 2 - LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Une carte de vigilance météorologique est élaborée trois fois par jour par les services de Météo France.

**La carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**  
**Météo Carpentras : 08 99 71 02 84**

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux.

Si la carte de vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Inter-régional concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

### Les événements météorologiques pris en compte

La carte vigilance météo concerne 5 types d'événements repérés par des pictogrammes associés à chaque département concerné.

*Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans les cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge)*

# NIVEAUX DE VIGILANCE

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau 1 Vert :</b>   | Pas de vigilance particulière                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau 2 Jaune :</b>  | Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.                                                                     |
| <b>Niveau 3 Orange :</b> | Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.                                                                                                               |
| <b>Niveau 4 Rouge :</b>  | Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics. |

## Fortes précipitations

Niveau 3 Orange

Niveau 4 Rouge

### - Conséquences possibles :

- **De très fortes précipitations** sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.
- **Des inondations** très importantes sont possibles sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés, y compris dans les zones rarement inondables.
- **Des cumuls** très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.
- **Les conditions de circulation** routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau.
- **30 cm d'eau sur une chaussée** avec un fort courant rend un véhicule incontrôlable.
- **Risque de débordement** des réseaux d'assainissement.
- **Des coupures d'électricité** plus ou moins longues peuvent se produire.

## Orages

Niveau 3 Orange

Niveau 4 Rouge

### - Conséquences possibles :

- **Nombreux et très violents orages** susceptibles de provoquer localement des dégâts.
- **Localement, des dégâts** très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et les plantations.
- **Les massifs forestiers** peuvent localement subir de forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par des impacts de foudre.
- **L'habitat léger** et les installations provisoires peuvent être mis en danger.
- **Des inondations de caves** et points bas sont à craindre ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

# CONSEILS DE COMPORTEMENT

Dans la mesure du possible : évitez les déplacements.

### En cas d'obligation de déplacement :

- soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses,
- n'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

### Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou en cas d'inondation soudaine. En cas de doute, réfugiez vous jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr,
- signalez sans attendre les départs de feu dont vous pourriez être témoins,
- si vous êtes dans une zone sensible aux crues, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

## SI VOUS DEVEZ EVACUER VOTRE MAISON :

Rendez vous : Salle Georges Brassens en rive droite Lez

Gymnase Paul Eluard en rive gauche Lez



# RISQUES NATURELS

## 1 LES INONDATIONS

### CADASTRE

- parcelle
- bâtiments

### HYDROGRAPHIE

- tronçon cours d'eau
- surface d'eau

### RESEAU ROUTIER

- 1. autoroute
- 2. r. nationale
- 3. r. départementale
- 4. r. communale
- 5. r. communale
- 6. non classé

### RESEAU FERROVIAIRE

- chemin de fer

### ALEA INONDATION PAR RUISSELLEMENT

- Zones soumises au ruissellement

### ALEA INONDATION LEZ

- Aléa fort ( $h > 1\text{m}$ )
- Aléa moyen ( $h > 0,5\text{m}$  et  $1 > v > 0,5\text{m}^3/\text{s}$ )
- Aléa faible ( $h < 0,5\text{m}$  et  $v < 0,5\text{m}^3/\text{s}$ )

### ALEA INONDATION RHÔNE

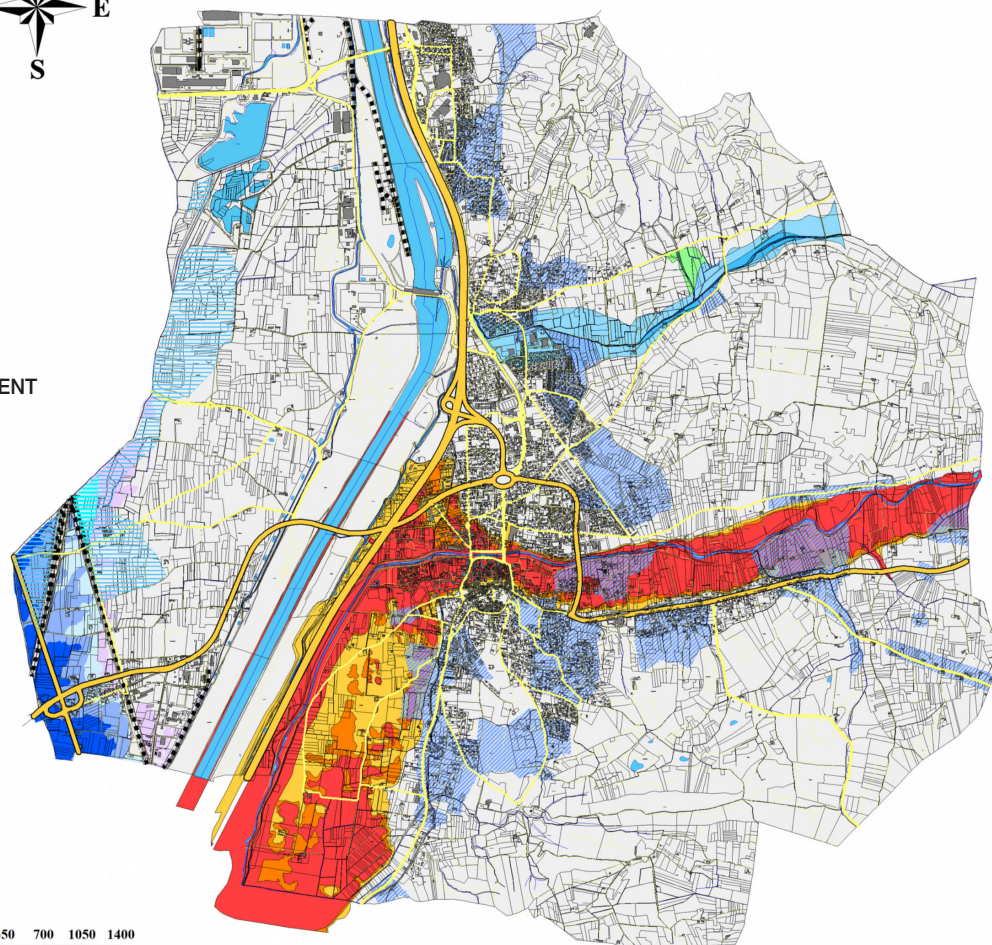
- Fort ( $h > 1\text{m}$ )
- Modéré haut ( $0,5\text{m} < h < 1\text{m}$ )
- Modéré bas ( $h > 0,5\text{m}$ )
- Enveloppe crue exceptionnelle

### ALEA INONDATION LAUZON

- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur
- Cône de déjection

### ÉTUDE DU SIAERH NORD-VAUCLUSE

- Crue décennale du Lauzon
- Crue centennale du Lauzon



0 350 700 1050 1400

### Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

### Le risque dans la commune

La commune de Bollène est concernée par l'inondation par débordement du Lez ou du Lauzon.

La commune connaît également le phénomène de ruissellement urbain en cas de fortes pluies avec une stagnation des eaux dans certains endroits de la Commune.

### Les mesures prises dans la commune

#### Les mesures réglementaires de prévention :

- l'information de la population par le biais du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

- la prise en compte du risque dans le droit des sols (Plan Local d'Urbanisme)

- Un PPRi ( Ce Plan de Prévention du Risque inondation a été prescrit par les Préfets Drôme et Vaucluse en 2006) il concerne toutes les communes du bassin versant du Lez concernées par le risque inondation, dont Bollène.

En outre, la ville de Bollène est dotée d'un dispositif d'appel automatisé Médiasig, qui permet des appels téléphoniques en masse, pour diffuser très rapidement les messages de pré-alerte et alerte, aux habitants des zones vulnérables.

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ fermez le gaz et l'électricité



▶ montez à pied dans les étages



▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités

Écoutez 100.4 FM  
France bleu Vaucluse.  
Ayez des piles en réserve



## 2 LES FEUX DE FORÊT

### CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments

### HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface d'eau

### RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

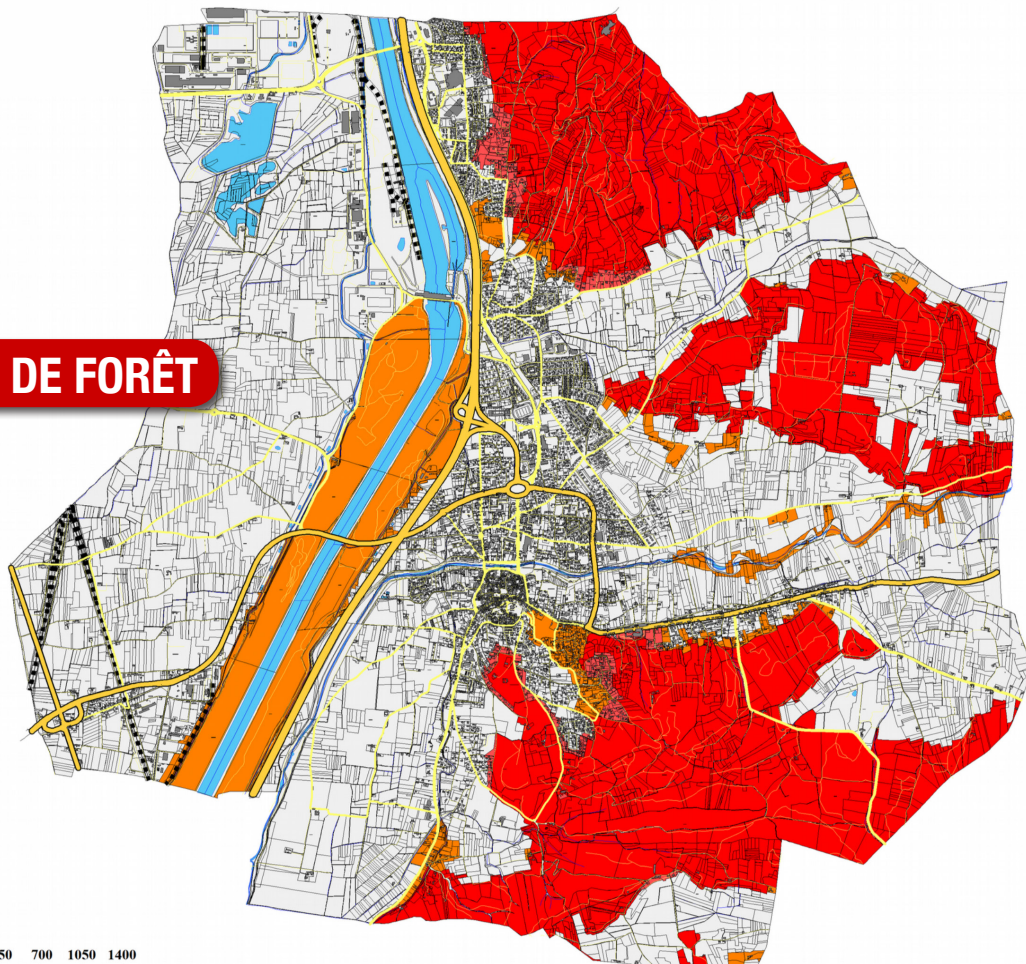
### RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

### ALEA FEUX DE FORÊT

-  Aléa moyen
-  Aléa fort à très fort
-  Aléa très fort

0 350 700 1050 1400  
Mètres



Tout feu se signale en principe par une fumée. Une fois éclo, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques. Les composantes du milieu naturel et les activités humaines peuvent plus ou moins favoriser l'éclosion et la propagation des feux de forêt. À Bollène il existe un PPRif (Plan de Prévention des Risques incendies de forêt).

#### Conçu à l'échelle du massif forestier :

- il identifie les zones soumises au risque feu de forêt
- il évalue leur niveau de risque
- il définit les règles d'urbanisme et de construction
- il détermine les mesures de protection à prendre par les collectivités et les particuliers

#### Quelles sont les mesures de prévention ?

- La surveillance des massifs forestiers particulièrement en période de sécheresse
- La réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules à moteur sur les chemins non revêtus desservant les massifs forestiers

- ◆ La réglementation de l'emploi du feu dans le département
- ◆ La création de pistes (DFCI) destinées à faciliter l'accès aux Sapeurs pompiers
- ◆ L'obligation générale de débroussaillage qui s'impose à tout propriétaire dans les zones référencées

#### Que font les secours ?

Les sapeurs pompiers mettent en œuvre tous les moyens matériels et humains adaptés à l'ampleur du sinistre, en cas d'événement dont l'étendue dépasse le cadre du département ou nécessitant des moyens que le département seul ne peut fournir, des centres opérationnels zonaux (COZ) coordonnent les moyens de défense.

#### Que font les services municipaux ?

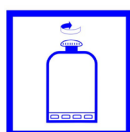
Selon l'ampleur du phénomène, les services techniques et la police municipale mettent en place un périmètre de sécurité et les déviations nécessaires.

La population proche de la zone sinistrée est alertée et évacuée si nécessaire.

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités



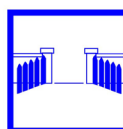
- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- ▶ respectez les consignes des autorités



- ▶ écoutez la radio
- ▶ respectez les consignes des autorités



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés

Écoutez 100.4 FM  
France bleu Vaucluse.  
Ayez des piles en réserve



## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



► Ne prenez pas la route



► Ne montez pas sur un toit.



► ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



► Abritez vous sous un toit solide.



► écoutez la radio  
► respectez les consignes des autorités

Écoutez 100.4 FM  
France bleu Vaucluse.  
Ayez des piles en réserve

## 3 LES CHUTES DE NEIGE

Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

### *Le risque dans la commune*

La neige et le grand froid sont à prévoir à partir du mois de novembre jusqu'au mois de février.

### *Les mesures prises dans la commune.*

Un plan neige fixant les moyens matériels et humains à déployer et les priorités d'intervention est intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

Un stock de sel et pouzzolane est toujours disponible et réapprovisionné au fur et à mesure de son utilisation.

Une coordination s'organise avec le service des routes du Département de Vaucluse et l'ASF.

À la demande de la Préfecture, un centre d'hébergement est ouvert au centre Georges Brassens pour accueillir les automobilistes sinistrés sur l'autoroute.





Un séisme est une fracturation brutale de roches en profondeur, créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts résultants sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

À Bollène, les lieux dits « Le Peyron » (gisement de terre réfractaire - Noyères) et « Désouillères », collines à l'extrémité nord du site de Barry (carrières souterraines) sont particulièrement vulnérables.

### Des règles de construction dites parasismiques :

Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte de ces règles, variables en fonction de la sismicité de la zone et de la catégorie de la construction ; en revanche, le renforcement parasismique des bâtiments existants est en général coûteux. Le risque dans la commune Bollène est dans une zone

de sismicité modérée classée 1a (très faible mais non négligeable)

### Que font les secours ?

Les sapeurs pompiers installent un poste de commandement mobile, un poste de commandement avancé et une chaîne médicale.

Ils disposent d'équipements de reconnaissance, d'écoute, de sauvetage, d'étalement et de percement. L'évaluation des risques d'explosion consécutive à des fuites de gaz inflammable est réalisée par les services de GRDF et les services d'incendie et de secours.

### Que font les services municipaux ?

Pour un sinistre limité (effondrement d'immeuble par exemple) la Commune déclenche les secours et active la cellule de crise.

Dans le cas d'un sinistre plus important, le Préfet peut déclencher le dispositif ORSEC et éventuellement le plan d'hébergement.

### CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments

### HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface d'eau

### RESEAU ROUTIER

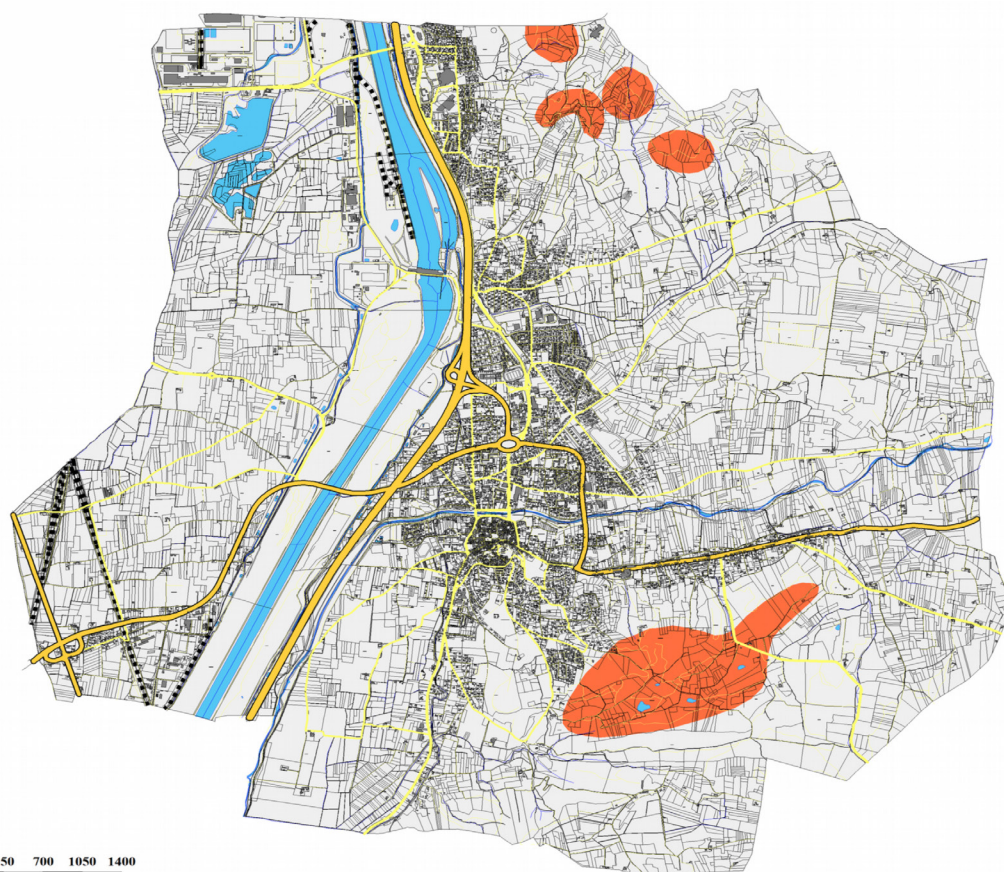
-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

### RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

### ALÉA MOUVEMENT DE TERRAIN

-  Risque de glissement de terrain



## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

à l'intérieur



▶ abritez-vous sous un meuble solide



▶ fermez le gaz et l'électricité



▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas  
▶ ne prenez pas l'ascenseur



▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

à l'extérieur



▶ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...  
Si vous êtes en voiture, restez-y



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités

**Écoutez 100.4 FM**  
**France bleu Vaucluse.**  
**Ayez des piles en réserve**



## 5 LA RUPTURE DE BARRAGE

Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue importante, d'un gros éboulement tombant dans sa retenue ou d'un séisme.

Lors d'une rupture, on observe en aval une inondation catastrophique comparable à un raz de marée précédé par le déferlement d'une onde de submersion.

### *Le risque dans la commune*

Le barrage de Donzère – Mondragon (ou barrage André Blondel situé à Bollène Écluse) est un barrage hydroélectrique avec écluse construit en 1947.

L'écluse de Bollène est celle dont la hauteur entre l'aval et l'amont est la plus grande de France : 23 mètres. eau froide la centrale nucléaire du Tricastin.

### *Que font les secours ?*

Dès l'alerte, le Préfet déclenche le dispositif ORSEC et active le centre opérationnel départemental (CODIS).

Si nécessaire, la gendarmerie, les sapeurs pompiers, la police municipale évacuent la population menacée vers des sites de sécurité.

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



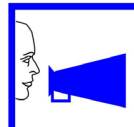
▶ montez à pied dans les étages



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



▶ respectez les consignes des autorités



▶ fermez le gaz et l'électricité

fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations éloignez-vous-en



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités

Écoutez 100.4 FM  
France bleu Vaucluse.  
Ayez des piles en réserve



## 6 LE RISQUE NUCLÉAIRE

### CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments

### HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface d'eau

### RESEAU ROUTIER

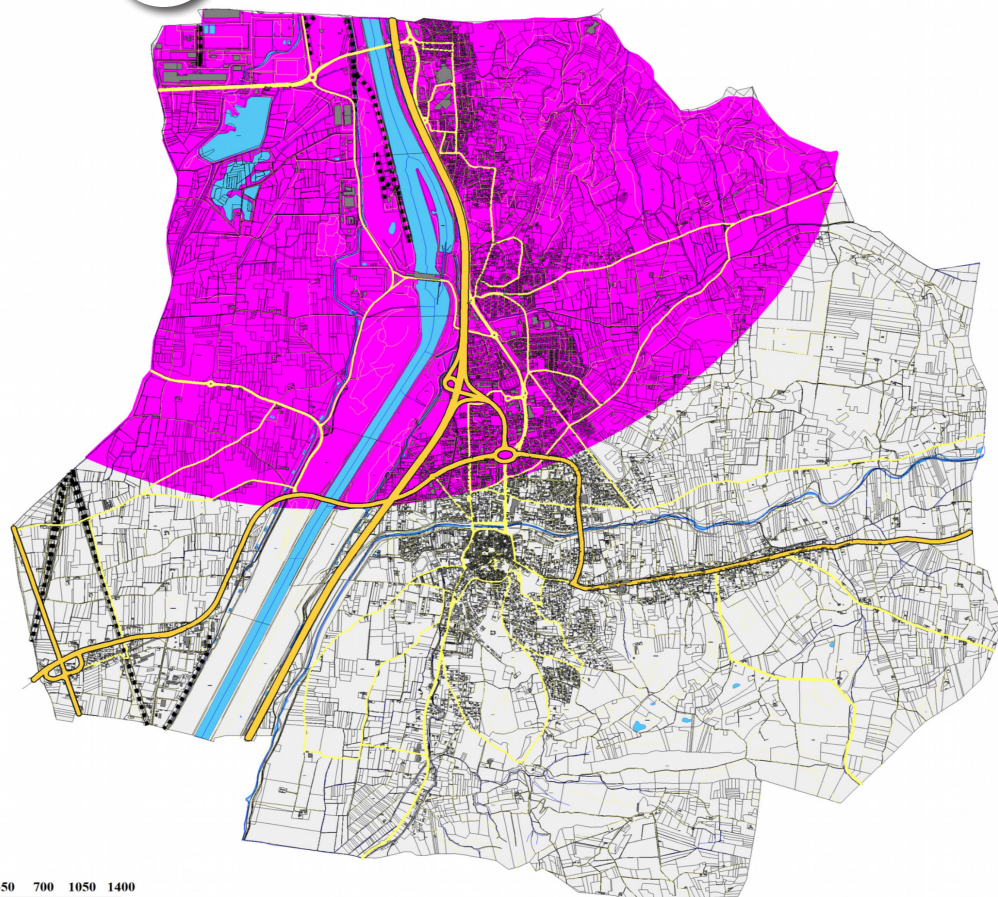
-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

### RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

### ALEA NUCLÉAIRE EURODIF

-  PPI EURODIF (5000 m)



0 350 700 1050 1400  
Mètres

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel d'exploitation de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

### Le risque dans la commune

Avec le site industriel, nucléaire et scientifique du Tricastin, une grande partie de la ville de Bollène se situe dans le périmètre des 5 kms et toute la commune est incluse dans le périmètre de sécurité des 10 Kms.

### En prévention

A l'initiative des Préfets de la Drôme et du Vaucluse un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élaboré pour le site du Tricastin. Il s'agit d'un plan d'urgence guidant l'action des pouvoirs publics pour la gestion d'une crise radiologique et /ou chimique. Ce document de caractère opérationnel est utilisé par l'ensemble des services avec comme premier objectif la mise en oeuvre d'actions de protection des populations. Des exercices sont

régulièrement organisés par les 2 Préfets.

### Que font les secours ?

Trois postes de commandement sont mis en oeuvre :

- un PC fixe dans les locaux de la Préfecture de la Drôme
- un PC Opérationnel est installé à proximité de la zone
- un PC Exploitant situé dans les locaux de l'exploitant

### Que font les services municipaux ?

Le Maire de Bollène ou l'un de ses représentants intègre le PCO, réunit la Cellule Communale de Sécurité, celle-ci se met en relation avec le PC Fixe.

Suivant les consignes données par la Préfecture, les services municipaux peuvent être amenés à diffuser l'alerte aux populations, la mise à l'abri ou l'évacuation et la prise des comprimés d'iode.

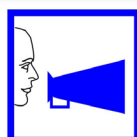
Les points de blocage et déviation nécessaires sont mises en place.

L'accueil, l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées sont également pris en charge par la commune.

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ respectez les consignes des autorités



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

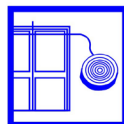


▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations éloignez-vous-en



**Écoutez 100.4 FM**  
**France bleu Vaucluse.**  
**Ayez des piles en réserve**



Ce risque se caractérise par un accident de transport de matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols, ou de l'eau.

Il peut survenir dans tous les modes de transport qu'il soit routier, ferroviaire, aérien, fluvial ou dans les canalisations de gaz naturel (gazoduc)

#### Le risque dans la commune

L'autoroute A7, avec une sortie à Bollène, la RN 7, le canal de Donzère-Mondragon et la voie de chemin de fer sont des axes au flux très important.

De nombreuses matières dangereuses y transitent. Une canalisation Gaz (gazoduc) traverse également la commune d'Est en Ouest à hauteur du quartier de St Pierre.

#### Que font les secours ?

Les sapeurs pompiers appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique et d'une cellule mobile d'intervention radiologique, procèdent à des mesures de détection, et à des prélèvements d'échantillons.

Si l'accident est particulièrement grave, le Préfet déclenche le dispositif ORSEC.

La Gendarmerie et la Police municipale réalisent les déviations de la circulation et font respecter le périmètre de sécurité.

#### Que font les services municipaux ?

La cellule de crise est convoquée, elle se met en relation avec les autorités et selon l'évaluation des risques sanitaires communiquée par les services de l'État, participe à la coordination des structures médicalisées.

#### CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments

#### HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface d'eau

#### RESEAU ROUTIER

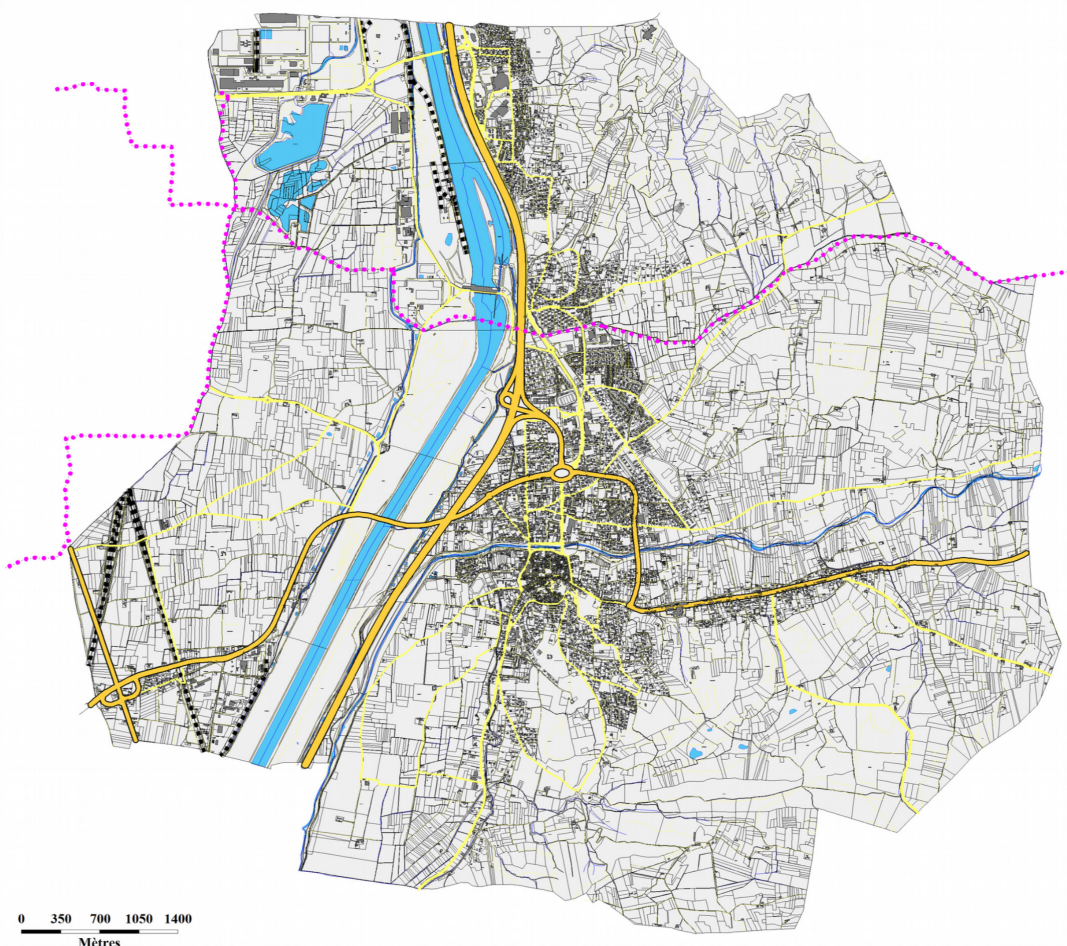
-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

#### RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

#### ALEA TMD CANALISATION

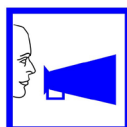
-  Tracé de la canalisation GRT GAZ



## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ respectez les consignes des autorités

ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités

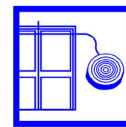


▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations  
éloignez-vous-en



Écoutez 100.4 FM  
France bleu Vaucluse.  
Ayez des piles en réserve



# Numéros utiles

- ◆ **Pompiers** : 18 ou 112
- ◆ **Gendarmerie** : 04 90 30 10 28
- ◆ **Police Municipale** : 04 90 30 36 85
- ◆ **Samu** : 15
- ◆ **SOS Médecin** : 3624
- ◆ **Pharmacie de garde** : 3237
- ◆ **Centre antipoison** : 04 91 75 25 25
- ◆ **Météo France (Carpentras)** : 0 899 710 284
- ◆ **Dépannage EDF** : 0 811 01 02 12
- ◆ **Urgence et dépannage GDF** : 0 800 47 33 33
- ◆ **SAUR (eau potable) astreinte**: 0 810 074 018
- ◆ **SUEZ (assainissement)** : 0 977 408 408

## Où s'informer?

En temps normal : Standard Mairie : 04 90 40 51 00

En temps de crise : Cellule communale de sécurité  
04 32 80 70 50

Écoutez la radio : 100.4 - France bleu Vaucluse  
(Ayez des piles en réserve)